

IMPULSION 55 ANS +

L'aide vise l'insertion et le maintien à l'emploi des demandeurs d'emploi et travailleurs à partir de 55 ans, via une réduction des cotisations patronales

FAIRE LE TEST PME

Généralités

Conditions d'accès

Pour que l'employeur bénéficie de cette réduction, le demandeur d'emploi ou le travailleur doit répondre aux conditions suivantes :

- Avoir un salaire trimestriel inférieur à 17.335,73 euros bruts au 01/07/2024.
- Entre 55 et 59 ans, être inscrit au Forem comme demandeur d'emploi inoccupé à la veille de l'engagement.
- A partir de 60 ans, l'inscription au Forem n'est plus obligatoire et concerne dès lors également vos travailleurs.

L'aide n'est disponible qu'aux employeurs qui ont un **numéro d'établissement sur le territoire de la Région wallonne de langue française**.

Les réductions de cotisations « 55+ » sont possibles pour les employeurs du secteur privé (marchand et non marchand).

Toutefois, dans le secteur non marchand, tous les employeurs des secteurs « Maribel social » (à l'exception des travailleurs de la CP pour les services d'aides familiales et d'aides seniors) et les « Entreprises de travail adapté » sont exclus.

La réduction des cotisations

Depuis le 01/07/2023, la réduction par trimestre s'élève à :

- 400 euros pour les personnes âgées entre 55 et 57 ans.
- 1 000 euros pour les personnes âgées entre 58 et 64 ans.
- 1 500 euros pour les personnes âgées de 65 ans et plus (jusqu'à l'âge légal de la pension).

La réduction cesse à dater du premier jour du trimestre qui suit celui au cours duquel les travailleurs ont atteint l'âge légal de la pension.

Tous les contrats en cours au 01/07/2023 continuent de bénéficier des anciennes réductions jusqu'à leur terme.

En pratique

- La personne que vous souhaitez engager vérifie à tout moment si elle est dans les conditions pour bénéficier de cette aide. En tant qu'employeur, vous pouvez également accéder à ces informations. Pour ce faire, connectez-vous à votre espace entreprise

[Vérifier la durée des aides à l'emploi](#)

- L'Impulsion 55 ans + peut être cumulée avec une réduction structurelle et avec l'Impulsion 12 mois + ou SESAM ou le Tremplin 24 mois +.

Fichier à télécharger

[Cadastre Impulsion](#)

Contacts

Plus d'informations

Prenez contact avec [un conseiller clientèle](#), un [Carrefour des Métiers](#) ou appelez-nous au **0800/93 946**.

FOREM – Charleroi

Tél. : 0800.93.946

Site web: www.leforem.be

[Impulsion 55 ans+](#)

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS